



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression d'un aller-retour Paris-Lausanne du TGV Lyria via la Bourgogne-Franche-Comté: rencontre d'une délégation avec le président de la SNCF

Une délégation d'élus composée de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du Département des infrastructures du Canton de Vaud, Philippe Alpy, maire de Frasne (Doubs) et de Michel Neugnot, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge des transports, déplacement et intermodalité, a rencontré mercredi 27 février Guillaume Pépy, président de la SNCF, pour contester la perspective de suppression par Lyria d'une desserte Paris-Lausanne via Dijon - Dole - Frasne et Vallorbe le 15 décembre prochain, réduisant de 4 à 3 liaisons journalières cette offre de transport par l'itinéraire historique.

A cet affaiblissement d'une fréquence de desserte, ils ont ajouté une démonstration de l'inadaptation des horaires proposés par cette refonte.

Plus globalement, ils ont pointé le manque de concertation préalable, et le risque d'évitement du massif jurassien dans son ensemble franco-suisse suscité par cette initiative.

Cette démarche a été l'occasion de rappeler l'unanimité du territoire et de remettre la motion signée par tous les élus locaux à ce sujet.

Guillaume Pépy a mesuré l'enjeu territorial, et rappelé l'objectif de modernisation des rames qui s'impose à l'opérateur ferroviaire. Il a reconnu la nécessité de poursuivre le travail sur ce dossier, tant sur la desserte et les horaires, que sur les enjeux pérennes des solutions à mettre en place.

A cet effet, il a demandé que la prochaine réunion du comité de pilotage du 13 mars prochain soit l'occasion, pour Lyria, de présenter des évolutions en termes de services, et de cohérence globale de l'offre.

Une seconde réunion du comité de pilotage devra être envisagée début avril pour des propositions définitives.

En conclusion, il a été demandé qu'il n'y ait aucune suppression de ligne tant qu'un accord global de sécurisation de la traversée du Massif du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté n'aura pas été trouvé, et la sécurisation d'une desserte attractive de Lausanne comportant au moins quatre liaisons directes quotidiennes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 février 2019